

FICHE DE DECLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE DU PRODUIT

SOLITEX ADHERO 1000

Écran adhésif léger d'étanchéité à l'air, perméable à la vapeur d'eau et de protection aux intempéries
avec Grammage 180 g/m² sans matériel d'installation

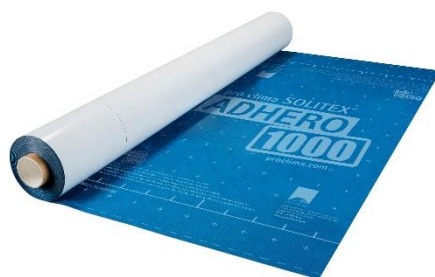
par

pro clima / MOLL bauökologische Produkte GmbH

*Environmental and Health product declaration
conforme à la norme NF EN ISO 14025, NF EN 15804+A2 et son complément national NF EN
15804+A2/CN*

Date de publication : 15/06/2026

Version : 1.0



INIES Numéro d'enregistrement : 20250846042

Réalisée par :
brands & values GmbH
Hollerallee 14A
28209 Bremen
Allemagne
www.brandsandvalues.com



pro clima / MOLL bauökologische Produkte GmbH – Rheintalstraße 35 - 43 – 68723 Schwetzingen – Allemagne
+49 (0) 62 02 - 27 82.0 – info@proclima.com – <https://proclima.com/>

Avertissement

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de pro clima / MOLL bauökologische Produkte GmbH (producteur de la DEP) selon la NF EN 15804+A2 et le complément national NF EN 15804+A2/CN.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète à la FDES d'origine ainsi qu'à son producteur qui pourra remettre un exemplaire complet.

La norme NF EN 15804+A2 du CEN sert de règle de définition des catégories de produits (RCP).

NOTE 1 La traduction littérale en français de EPD (Environmental Product Declaration) est DEP (Déclaration Environnementale de Produit). Toutefois, en France, on utilise couramment le terme de FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) qui regroupe à la fois la Déclaration Environnementale et des informations Sanitaires pour le produit faisant l'objet de cette FDES. La FDES est donc bien une "DEP" complétée par des informations sanitaires.

Guide de lecture

L'affichage des données d'inventaire respecte les exigences de la norme NF EN 15804+A2. Dans les tableaux suivants 2,53E-06 doit être lu : $2,53 \times 10^{-6}$ (écriture scientifique).

Précaution d'utilisation de la FDES pour la comparaison des produits

Les FDES de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la norme NF EN 15804+A2.

La norme NF EN 15804+A2 définit au § 5,3 Comparabilité des DEP pour les produits de construction, les conditions nécessaires pour comparer les produits de construction, sur la base des informations fournies par la FDES :

« Par conséquent, une comparaison de la performance environnementale des produits de construction en utilisant les informations des DEP doit être basée sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment et doit prendre en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'informations). »

NOTE 1 En dehors du cadre de l'évaluation environnementale d'un bâtiment, les FDES ne sont pas des outils permettant de comparer des produits et des services de construction.

NOTE 2 Pour l'évaluation de la contribution des bâtiments au développement durable, une comparaison des aspects et des impacts environnementaux doit être entreprise conjointement aux aspects et impacts socioéconomiques relatifs au bâtiment.

NOTE 3 Pour l'interprétation d'une comparaison, des valeurs de référence sont nécessaires.

Informations générales

1. Noms et adresses des fabricants :

pro clima / MOLL bauökologische Produkte GmbH
Rheintalstraße 35 - 43
68723 Schwetzingen - Allemagne

Site Web : <https://proclima.com/>
Email : info@proclima.com
Téléphone : +49 (0) 62 02 - 27 82.0

2. Le(s) site(s), le fabricant ou le groupe de fabricants ou leurs représentants pour lesquels la FDES est représentative :

pro clima / MOLL bauökologische Produkte GmbH
Rheintalstraße 35 - 43
68723 Schwetzingen
Allemagne

3. Type de FDES : « du berceau à la tombe avec module D »

4. Type de FDES : individuelle de gamme

5. Vérification externe indépendante effectuée selon le programme de déclaration environnementale conforme ISO 14025:2010 par :

La norme EN 15804 du CEN sert de règle pour la catégorie de produit
Vérification indépendante de la déclaration et des données, conformément à l'EN ISO 14025:2010 ☐ interne ☒ externe
Vérification par tierce partie : David Porras, david@marcelgomez.com
Numéro d'enregistrement au programme conforme ISO 14025 : 20250846042
Date de 1ère publication : 15/06/2026
Date de mise à jour (préciser si mise à jour mineure ou majeure) : -
Date de vérification : 15/06/2026
Période de validité : ☒ 5 ans ☐ 2 ans à compter de la date de 1 ^{ère} publication
 Programme INIES, Avenue du Recteur Poincaré - 75016 PARIS, www.inies.fr

6. La référence commerciale/identification du produit par son nom

Le FDES couvre la gamme des SOLITEX ADHERO 1000 Ecran adhésif léger d'étanchéité à l'air, perméable à la vapeur d'eau et de protection aux intempéries. Les références commerciales couvertes par cette FDES sont :

SOLITEX ADHERO 1000 (largeur : 0.5 m / longueur : 30 m) GTIN 4026639240330

SOLITEX ADHERO 1000 (largeur : 1 m / longueur : 30 m) GTIN 4026639240316

SOLITEX ADHERO 1000 (largeur : 1.5 m / longueur : 30 m) GTIN 4026639227577

Cette FDES concerne un seul produit — SOLITEX ADHERO 1000 —, bien qu'il couvre plusieurs GTIN. Bien que toutes les variantes soient fondamentalement le même produit, elles ne diffèrent que par leurs dimensions. Le grammage, la composition et les caractéristiques sont identiques pour tous les produits répertoriés, ce qui n'altère en rien les caractéristiques environnementales du produit, d'où l'utilisation d'une FDES unique.

Description de l'unité fonctionnelle et du produit

7. Description de l'unité fonctionnelle

Assurer l'étanchéité de 1 m² de paroi/sol extérieure à l'aide de la membrane SOLITEX ADHERO 1000 installée offrant des performances certifiées sur une durée de vie de référence de 30 ans.

Paramètre	Valeur (kg)
Le flux de référence	0,308
Produit (masse par FU)	0,195
Emballage (masse par FU)	0,113

La masse du produit et de son emballage comprend 8 % de matière supplémentaire pour les recouvrements.

8. Description du produit

Ecran adhésif d'étanchéité à l'air, perméable à la vapeur d'eau et de protection aux intempéries

SOLITEX ADHERO 1000 comporte les composants suivants :

non-tissé de protection et de couverture : microfibres en polypropylène ; film fonctionnel : TEEE, monolithique ; colle : colle acrylate spéciale ; papier transfert : film PE siliconé.

Protège l'ouvrage : ouvert à la diffusion et offre une protection contre la pluie battante et la grêle. 4 semaines d'exposition aux intempéries en cas de protection temporaire de dalles / planchers. 3 mois d'exposition aux intempéries pour les toits inclinés et les murs. Parois sèches : le film fonctionnel non poreux TEEE évacue activement l'humidité vers l'extérieur. Mise en œuvre grâce au papier transfert en deux parties - adhère immédiatement sur des supports solides. Résistance au vieillissement et thermostable grâce au film TEEE.

Le produit présente les caractéristiques suivantes conformément aux normes européennes mentionnées :

Propriété	Réglementation	Valeur
Couleur	N/A	bleu foncé
Grammage	NF EN 1849-2	180 g/m ²
Epaisseur	NF EN 1849-2	0,55 mm
Coeff. de résistance diffusion vapeur μ	NF EN ISO 12572	545
Valeur sd	NF EN ISO 12572	0,30 m
Réaction au feu	NF EN 13501-1	Euroclasse E
Exposition aux intempéries : toit à partir de 14° / mur	N/A	3 mois
Exposition aux intempéries : protection temporaire du plancher	N/A	4 semaines
Résistance à la grêle	NF EN 13583	réussi
Résistance à la grêle, toiture inclinée/façade fermée (AEAI Suisse)	VKF / AEAI	classe RG 5
Surface antidérapante	DGUV Test	R12 / V -
Colonne d'eau	NF EN ISO 811	10 000 mm
Etanchéité à l'eau non-vieillie/vieillie*	NF EN 1928	W1 / W1
Force de traction max. longit./transv.	NF EN 13859-1 (A) / -2 (A)	200 N/5cm / 150 N/5cm
Force de traction max. longit./transv. vieillie*	NF EN 13859-1 (A) / -2 (A)	140 N/5cm / 100 N/5cm
Allongement en traction longit./transv.	NF EN 13859-1 (A) / -2 (A)	75 % / 75 %
Allongement en traction longit./transv. vieillie*	NF EN 13859-1 (A) / -2 (A)	35 % / 25 %
Résistance à la déchirure longit./transv.	NF EN 13859-1 (B) / -2 (B)	120 N / 200 N
*) Durabilité après vieillissement artificiel	NF EN 1297 / NF EN 1296	réussi
Comportement au pliage à froid	NF EN 1109	-40 °C
Résistance à la température	EN 1109, EN 1296, EN 1297	stable entre -40 °C et +100 °C
Conductivité thermique	N/A	0,04 W/(m·K)
Marquage CE	NF EN 13859-1/-2	existant

9. Description de l'usage du produit (domaines d'application)

Protection temporaire du plancher :

Collé sur toute la surface, l'écran offre une protection temporaire sur les planchers de bâtiments à plusieurs étages construits en mode CLT et à ossature bois.

Toit à forte pente et mur :

Permet la réalisation de l'étanchéité à l'air sur les matériaux dérivés du bois et les supports minéraux, par exemple sur la face extérieure de maçonneries (apparentes) non enduites ou d'éléments en béton comportant des joints.

Cette FDES déclare le deuxième cas d'utilisation et non la protection temporaire.

10. Circuit de distribution

BtoB

11. Preuves d'aptitude à l'usage

Les écrans pare-vapeur sont fabriquées conformément à la norme EN 13859-1/EN 13859-2.

12. Autres caractéristiques techniques non incluses dans l'unité fonctionnelle

Les caractéristiques techniques des produits sont disponibles sur le site internet du fabricant.

13. Description des principaux composants et/ou matériaux du produit

Cette FDES couvre un groupe de produits identiques. Ils ne diffèrent que par leurs dimensions et se composent comme suit :

Paramètre	Valeur (kg)
Non-tissé et canevas (PP)	0,097
Additifs et adhésifs	0,096
Encre d'imprimerie	0,001
Total produit	0,195
Film (PE)	0,059
Film (PP)	0,000
Carton	0,023
Palette	0,031
Emballage pour le transport et la distribution	0,113

La masse du produit et de son emballage comprend 8 % de matière supplémentaire pour les recouvrements.

14. Information sur la teneur en carbone biogénique

Teneur en carbone biogénique	Valeur	Unité
Teneur en carbone biogénique du produit (à la sortie de l'usine)	0,000	kg C
Teneur en carbone biogénique de l'emballage associé (à la sortie de l'usine)	0,025	kg C

15. Préciser si le produit contient des substances de la liste candidate selon le règlement REACH (si supérieur à 0.1 % en masse)

Le produit type ne contient pas plus de 0,1% en masse d'une substance classée extrêmement préoccupante (SVHC) selon la liste candidate fournie par l'annexe XIV du règlement REACH.

16. Description de la durée de vie de référence (si applicable et conformément aux 7.2.2 de la NF EN 15804+A2)

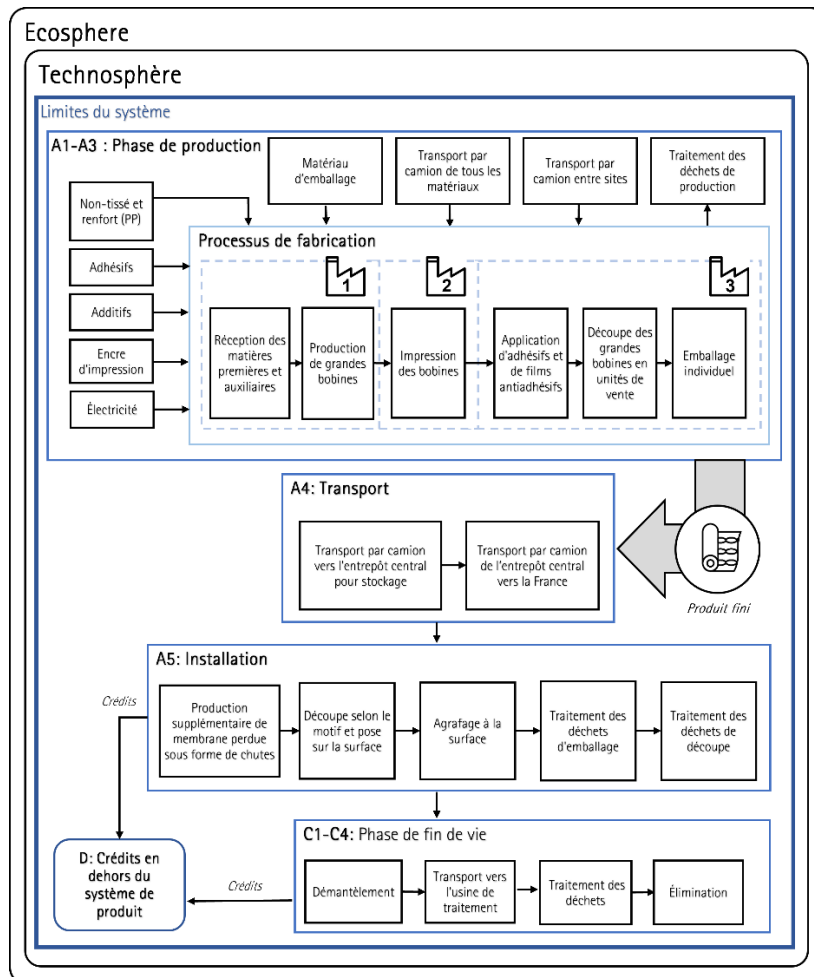
Paramètre	Valeur
Durée de vie de référence	30 ans
Propriétés déclarées du produit (à la sortie de l'usine)	Ecran adhésif léger d'étanchéité à l'air, perméable à la vapeur d'eau et de protection aux intempéries (4 semaines d'exposition aux intempéries en cas de protection temporaire de dalles / planchers. 3 mois d'exposition aux intempéries pour les toits inclinés et les murs). La déclaration de performance selon DIN EN 13859-1 / -2 est disponible à l'adresse suivante : https://proclima.com/products/external-

	sealing/solitex-adhero-1000
Paramètres théoriques d'application (s'ils sont imposés par le fabricant), y compris les références aux pratiques appropriées	Le produit doit être installé et utilisé conformément aux « Conditions générales » spécifiées dans les Consignes de mise en œuvre disponibles pour ce produit sur le site web https://proclima.com/products/external-sealing/solitex-adhero-1000 .
Qualité présumée des travaux, lorsque l'installation est conforme aux instructions du fabricant	Le produit doit être installé conformément aux Consignes de mise en œuvre disponibles pour ce produit sur le site web https://proclima.com/products/external-sealing/solitex-adhero-1000 .
Environnement extérieur (pour les applications en extérieur), par exemple intempéries, polluants, exposition aux UV et au vent, orientation du bâtiment, ombrage, température	Veuillez tenir compte des caractéristiques techniques ci-dessus et des informations correspondantes sur le site web mentionné.
Environnement intérieur (pour les applications en intérieur), par exemple température, humidité, exposition à des produits chimiques	Le produit n'est pas adapté à une application en intérieur.
Conditions d'utilisation, par exemple fréquence d'utilisation, exposition mécanique	Le produit doit être installé et utilisé conformément aux « Conditions générales » spécifiées dans les Consignes de mise en œuvre disponibles pour ce produit sur le site Web proclima.info .
Maintenance, par exemple fréquence exigée, type et qualité et emplacement des composants remplaçables	Une fois ce produit installé, aucun entretien régulier n'est prévu.

Etapes du cycle de vie

Etape de production			Etape du processus de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
A1 Approvisionnement matière première ^b	A2 Transport ^b	A3 Fabrication ^b	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Décharge	
A1	A2	A3	A4	A5	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	C1	C2	C3	C4	
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

X : module déclaré ; MNR : module pas pertinent (« module not relevant »), MND : module non déclaré mais disponible dans le rapport de base confidentiel



La membrane autocollante de protection contre les intempéries SOLITEX ADHERO 1000 est fabriquée en collant et en laminant deux couches de non-tissé (avant et arrière) avec une couche de film fonctionnelle entre elles, puis en ajoutant une couche adhésive et un film protecteur pour créer de grands rouleaux. Des fentes sont ensuite découpées dans le film protecteur de ces rouleaux. Ces rouleaux sont imprimés puis découpés en rouleaux plus petits, qui constituent les unités de vente. Ces rouleaux sont emballés et envoyés pour être stockés et distribués d'abord à l'entrepôt central en Allemagne, puis en France, où ils seront commercialisés.

Etape de production, A1-A3

- Extraction et transformation des matières premières nécessaires à la fabrication de la membrane d'étanchéité à l'air et de protection contre les intempéries définie : non-tissé (PP), additifs et adhésifs, encre d'imprimerie.
- Extraction et transformation des matières premières nécessaires à l'emballage d'un mètre carré de produit fini, membrane d'étanchéité à l'air et de protection contre les intempéries : film (PE), carton, palette, sangles (PET).
- Extraction et transformation des matières premières de l'emballage interne, utilisé pour le transport entre tous les sites de production. L'emballage interne comprend : film (PE), carton et palette.
- Production d'électricité à partir de ressources énergétiques primaires pour alimenter les sites de production en énergie.
- Le transport des matières premières a été modélisé en fonction des emplacements spécifiques des fournisseurs et du transport par camion vers le site de production n° 1 en Allemagne. Toutes les matières premières sont achetées auprès de fournisseurs situés à moins de 800 km.
- Après la production, les grands rouleaux sont transportés vers le site de production n° 2.
- Après impression, les grands rouleaux sont transportés vers le site de production n° 3.
- Le transport des matières premières utilisées pour l'emballage, ainsi que le transport des gros rouleaux des sites de production n° 1 vers les sites n° 2 et n° 3 sont modélisés dans le module A2.
- La fabrication de la membrane étanche à l'air et résistante aux intempéries est réalisée en Allemagne.
- La production du grand rouleau de membrane est effectuée sur le site de production n° 1, par collage et laminage des polymères et du non-tissé. Les grands rouleaux sont imprimés, emballés et envoyés pour un traitement ultérieur. .
- Sur le site n° 2, les rouleaux sont imprimés et envoyés pour un traitement ultérieur.
- Sur le site n° 3, la membrane est confectionnée par ajout de l'adhésif et du film de protection. La membrane est découpée en unités de vente. Les produits sont ensuite emballés sur des palettes en vue de leur transport.
- Le traitement des déchets générés par les processus de fabrication est inclus dans le modèle. Le modèle inclut le traitement jusqu'à la fin du statut de déchet ou l'élimination des résidus finaux, y compris tout emballage ne quittant pas l'usine.
- L'électricité utilisée pour la production dans le module A3 est modélisée à partir du mix électrique résiduel allemand.
- Comprend les effets de la production d'une membrane supplémentaire de 8 % (recouvrement) pour garantir l'étanchéité à l'air par mètre carré de membrane installée.

Etape de construction, A4-A5

Transport jusqu'au chantier, A4

En l'absence de données spécifiques concernant la distance de transport jusqu'au chantier, une distance de 3 500 km entre la porte et le chantier est prise en compte dans le calcul.

Paramètre	Valeur
Type de carburant et consommation du véhicule ou type de véhicule utilisé pour le transport, par exemple camion sur longue distance, bateau, etc.	Les véhicules considérés sont des camions Euro 0-6 d'un poids brut de 20-26 tonnes et d'une capacité de charge utile de 17,3 tonnes.
Distance	3500 km par camion
Utilisation de la capacité (y compris les retours à vide)	55 % (donnée générique Sphera Managed LCA Content)
Masse volumique en vrac des produits transportés	Non calculé
Coefficient d'utilisation de la capacité volumique (coefficient : =1 ou <1 ou ≥1 pour les produits comprimés ou emboîtés)	< 1

Installation dans le bâtiment, A5

- Les déchets d'emballage résultant de l'installation du produit sur le chantier sont envoyés pour traitement.
- Sur le chantier, les déchets d'emballage sont générés sous forme de papier, de carton et de plastique.
- Les transports sont effectués par camion avec une utilisation de la capacité de 55 %, 30 km jusqu'à la décharge ou 50 km jusqu'à la valorisation énergétique ou le recyclage industriel, selon les données de ELYS Conseil [ELYS 2024].
- L'incinération des déchets d'emballages donne droit à des crédits pour la production d'électricité et d'énergie thermique, tandis que le recyclage des déchets d'emballages donne droit à des crédits pour le potentiel de substitution des matériaux correspondants, qui sont attribués dans le module D.
- Comprend l'impact de la fabrication et de l'élimination d'une membrane supplémentaire de 2 %. Cela est nécessaire en raison des pertes lors de l'installation causées par la découpe des membranes (chutes).
- Matériel d'installation non pris en compte : En raison de la surface entièrement autoadhésive d'ADHERO, les quantités de rubans adhésifs et de colles nécessaires à la mise en œuvre sont généralement limitées. Les éventuels besoins complémentaires en rubans adhésifs, colles ou fixations mécaniques ne sont pas inclus dans l'FDES. Les FDES disponibles pour TESCON VANA, TESCON INVIS, UNI TAPE et ORCON F peuvent être utilisées pour évaluer ces consommations en fonction des exigences du projet.

Paramètre	Valeur
Intrants auxiliaires pour l'installation	Non compris
Utilisation d'eau	Non pertinent
Utilisation d'autres ressources	Non pertinent
Description quantitative du type d'énergie (mélange régional) et consommation durant le processus d'installation	Non compris
Déchets produits sur le site de construction avant le traitement des déchets générés par l'installation du produit (spécifiés par type)	0,116 kg (Déchets d'emballage)
	0,006 kg (Déchets de découpe)
Matières (spécifiées par type) produites par le traitement des déchets sur le site de construction, par exemple collecte en vue du recyclage, de la récupération d'énergie, de l'élimination (spécifiées par voie)	Déchets d'emballage :
	0,024 kg d'emballages de carton :
	• Recyclage (88%) 0,021 kg
	• Incinération dans une UIOM avec récupération d'énergie (5%) 0,001 kg
	• Enfouissement (7%) 0,002 kg
	0,061 kg d'emballages de plastiques :
	• Recyclage (26%) 0,016 kg
	• Incinération dans une UIOM avec récupération d'énergie (48%) 0,029 kg
	• Enfouissement (26%) 0,016 kg
	0,032 kg palette (emballage) :
	• Réutilisation (67%) 0,021 kg
	• Incinération dans une UIOM avec récupération d'énergie (16%) 0,005 kg
	• Recyclage (14%) 0,0044 kg
	• Enfouissement (3%) 0,0009 kg
	Déchets de découpe :
	• Enfouissement (100%) 0,006 kg
Emissions directes dans l'air ambiant, le sol et l'eau	Non pertinent

Etape de vie en œuvre (exclusion des économies potentielles), B1-B7

Les modules suivants ne sont pas pertinents pour le produit concerné.

- Utilisation/Application (B1)
- Réparations (B3)
- Remplacement (B4)
- Renouvellement (B5)
- Utilisation d'énergie pour le bâtiment (B6)
- Utilisation d'eau pour le bâtiment (B7)

Etape de fin de vie, C1-C4

• Le scénario de déconstruction est basé sur une déconstruction manuelle. Seuls des outils sont nécessaires pour la démolition ou le démontage du produit. Par conséquent, aucun impact n'est comptabilisé dans le module C1

• Le module C2 comprend l'impact environnemental du transport du produit vers l'usine de traitement des déchets.

• La membrane d'étanchéité à l'air et de protection contre les intempéries est traitée comme un déchet dans le module C4 par mise en décharge. Les émissions provenant de la mise en décharge sont attribuées au module C4.

Paramètre	Valeur/description
Processus de collecte spécifié par type	0,195 kg collectés individuellement
	0 kg collectés avec les déchets de construction mélangés
Système de récupération spécifié par type	0 kg pour la réutilisation
	0 kg pour le recyclage comme matériau secondaire (via la plateforme de triage)
	0 kg pour la valorisation énergétique comme combustible secondaire (via la plateforme de triage)
Elimination spécifiée par type	0 kg de produit pour traitement thermique (UIOM) avec récupération d'énergie
	0,195 kg de produit mis en décharge
Hypothèses pour l'élaboration de scénarios (par exemple transport)	Camion de type EURO 0-6
	Distance par rapport à la décharge : 30 km

Potentiel de recyclage / réutilisation / récupération, D

L'énergie générée par la récupération d'énergie ainsi que les matériaux recyclés sont affectées au module D en tant que potentiels possibles ou charges évitées dans les systèmes ultérieurs. Les crédits ne sont accordés que pour la partie primaire des intrants. Tous les processus de récupération d'énergie ont au moins un niveau d'efficacité de R1=60 %.

Le module D présente les coûts et les avantages du cycle de vie résultant du traitement des matériaux recyclés, de la fin de la vie des déchets à la substitution (en tant que coûts) et de la substitution des ressources primaires (en tant qu'avantages).

Une distance de 352 km est prise en compte pour le transport depuis le site de traitement des déchets jusqu'à l'installation de recyclage (ELYS, 2024).

Matières/matériaux valorisés sortants des frontières du système	Processus de recyclage au-delà des frontières du système	Matières / matériaux / énergie économisés	Quantités associées
Emballage (plastique)	Incinération avec récupération d'énergie	Energie (électricité et chaleur)	0,0291 kg

Emballage (papier / carton)	Incinération avec récupération d'énergie	Energie (électricité et chaleur)	0,0012 kg
Emballage (palette en bois)	Incinération avec récupération d'énergie	Energie (électricité et chaleur)	0,005 kg
Emballage (plastique)	Recyclage	Granules de plastique	0,0158 kg
Emballage (papier / carton)	Recyclage	Pâte à papier / carton	0,0207 kg
Emballage (palette en bois)	Recyclage	Copeaux de bois	0,0044 kg
Emballage (palette en bois)	Réutilisation	Palette réutilisable	0,0211 kg

Information pour le calcul de l'analyse du cycle de vie

RCP utilisé	NF EN 15804+A2 (octobre 2019) & NF EN 15804+A2/CN (octobre 2022)							
Frontières système	du	Les limites du système respectent les limites imposées par la norme NF EN 15804+A2 et son complément national NF EN 15804+A2/CN. Pour les détails, voir section “Etapes du cycle de vie”.						
Allocations		Pour la phase de fabrication, les données relatives aux matières premières fournies par les fournisseurs ont été collectées sur une période de 12 mois, puis affectées aux produits concernés en fonction de leur masse. La consommation d'énergie a été calculée pour l'ensemble des sites de production sur la base de la puissance maximale absorbée par les équipements, puis répartie entre les étapes de production et affectée à l'unité fonctionnelle. La composition des produits considérés a été modélisée sur la base des nomenclatures. Par conséquent, aucune autre allocation n'a été nécessaire. L'allocation des processus de coproduction n'est pas pertinente. Les charges et les bénéfices au-delà des limites du système résultant des déchets de production dans les modules A1-A3 sont supprimés. Les charges et les bénéfices au-delà des limites du système résultant du traitement des matériaux d'emballage dans le module A5 sont affectés au module D.						
Critère de coupure		Du côté du fabricant, aucune donnée spécifique au groupe de produits n'était disponible sur certains des matériaux d'exploitation et auxiliaires utilisés et sur la composition des déchets résultants. Ces substances ne représentent jamais plus de 0,01 % de la masse totale des intrants/extrants du module A1-A3. L'effet associé aux parts de masse négligées est inférieur à 5 % des catégories d'impact par module. La limite minimale de 1 % de la masse totale et de l'utilisation d'énergie primaire renouvelable et non renouvelable n'est pas dépassée. La fabrication, la maintenance et la fin de vie des biens d'équipement, des infrastructures et des consommables sont coupés, car ils ne sont pas renouvelés totalement ou partiellement chaque année.						
Représentativité géographique et représentativité temporelle des données primaires		Les données de production représentent 100% de la production de Enterprise dans ses usines allemandes pour l'année 2023. La base de données d'arrière-plan Sphera Managed LCA Content dans la version 2024.2 a été utilisée.						
Variabilité des résultats		Afin d'évaluer la variabilité des résultats pour les modules A1 à C4, tous les produits ont été évalués et comparés au produit déclaré comme représentant le cas le plus défavorable. La déviation du GWP, du PENRT et du NHWD dans les modules A1-C4 est de 0 %, car la composition et la masse des produits ne diffèrent pas. Aucun des produits ne présente un écart supérieur à 35% :						
		Indicateur	Unité	Min	Max	Déclaré	Min/ Déclaré	Max/ Déclaré
		Changement climatique total	kg CO2-eq./UF	Non pertinent	1,15E+00	1,15E+00	Non pertinent	0%
		Utilisation totale des ressources d'énergie	MJ/UF	Non pertinent	2,54E+01	2,54E+01	Non pertinent	0%

	primaire non renouvelables Déchets non dangereux éliminés	Kg/UF	Non pertinent	2,24E-01	2,24E-01	Non pertinent	0%
--	--	-------	---------------	----------	----------	---------------	----

Résultats de l'analyse du cycle de vie

Impacts environnementaux	Etape de fabrication	Etape de mise en œuvre		Etape de vie en d'utilisation							Etape de fin de vie					Total cycle de vie	D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	Total A1-A3 Production	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l' énergie	B7 Utilisation de l' eau	C1 Déconstruction/ démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Décharge	Total C1-C4	Total A1-C4	
Changement climatique - total kg CO ₂ eq/UF	8,25E-01	1,14E-01	2,07E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,02E-03	0,00E+00	5,72E-03	6,75E-03	1,15E+00	-4,89E-02
Changement climatique – combustibles fossiles kg CO ₂ eq/UF	9,17E-01	1,13E-01	1,09E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,01E-03	0,00E+00	5,68E-03	6,70E-03	1,15E+00	-4,87E-02
Changement climatique – biogénique kg CO ₂ eq/UF	-9,29E-02	2,57E-04	9,82E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,30E-06	0,00E+00	1,92E-05	2,15E-05	5,59E-03	-1,58E-04
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols kg CO ₂ eq/UF	7,56E-04	1,05E-03	4,08E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,38E-06	0,00E+00	2,09E-05	3,03E-05	1,87E-03	1,56E-06
Appauvrissement de la couche d'ozone kg CFC 11 eq/UF	5,63E-11	1,50E-14	1,05E-12	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,34E-16	0,00E+00	1,88E-14	1,89E-14	5,73E-11	-2,44E-13
Acidification kg SO ₂ eq/UF	1,74E-03	2,35E-04	5,93E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,11E-06	0,00E+00	3,40E-05	3,61E-05	2,07E-03	-7,50E-05
Eutrophisation aquatique, eaux douces kg de P eq/UF	2,44E-06	7,39E-07	4,08E-07	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,62E-09	0,00E+00	3,26E-06	3,27E-06	6,85E-06	-7,40E-08
Eutrophisation aquatique marine kg N eq/UF	5,12E-04	9,32E-05	1,77E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	8,36E-07	0,00E+00	7,32E-06	8,16E-06	6,31E-04	-2,58E-05
Eutrophisation terrestre mole N eq/UF	5,49E-03	1,11E-03	2,21E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,96E-06	0,00E+00	8,04E-05	9,04E-05	6,92E-03	-2,73E-04
Formation d'ozone photochimique kg de NMCOV eq/UF	1,71E-03	2,23E-04	5,36E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,00E-06	0,00E+00	2,34E-05	2,54E-05	2,02E-03	-9,18E-05
Epuisement des ressources abiotiques (minéraux & métaux)** kg Sb eq/UF	3,82E-07	9,33E-09	7,36E-09	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	8,36E-11	0,00E+00	3,78E-10	4,61E-10	3,99E-07	-3,91E-09

Epuisement des ressources abiotiques (combustibles fossiles)** MJ/UF	2,33E+01	1,45E+00	4,97E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,30E-02	0,00E+00	9,60E-02	1,09E-01	2,54E+01	-1,58E+00
Besoin en eau** m3/UF	8,56E-02	1,54E-03	1,11E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,38E-05	0,00E+00	7,34E-04	7,48E-04	9,90E-02	-6,35E-03
Utilisation des ressources	Etape de fabrication	Etape de mise en œuvre		Etape de vie en d'utilisation							Etape de fin de vie					Total cycle de vie	D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	Total A1-A3 Production	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Décharge	Total C1-C4	Total A1-C4	
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières MJ/UF	1,12E+00	1,17E-01	1,01E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,05E-03	0,00E+00	1,45E-02	1,56E-02	2,26E+00	-2,97E-01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières MJ/UF	9,67E-01	0,00E+00	-9,67E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ/UF	2,09E+00	1,17E-01	4,11E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,05E-03	0,00E+00	1,45E-02	1,56E-02	2,26E+00	-2,97E-01
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières MJ/UF	2,07E+01	1,45E+00	3,15E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,30E-02	0,00E+00	6,43E+00	6,44E+00	3,17E+01	-1,58E+00
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières MJ/UF	2,65E+00	0,00E+00	-2,65E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	-6,33E+00	-6,33E+00	-6,33E+00	0,00E+00

Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ/UF	2,33E+01	1,45E+00	4,97E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,30E-02	0,00E+00	9,60E-02	1,09E-01	2,54E+01	-1,58E+00
Utilisation de matière secondaire kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce MJ/UF	3,47E-03	1,77E-04	2,94E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,59E-06	0,00E+00	2,20E-05	2,35E-05	3,97E-03	-2,95E-04
Catégorie de déchets	Etape de fabrication	Etape de mise en œuvre		Etape de vie en d'utilisation							Etape de fin de vie					Total cycle de vie	D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	Total A1-A3 Production	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Décharge	Total C1-C4	Total A1-C4	
Déchets dangereux éliminés kg/UF	3,09E-05	5,70E-11	5,73E-07	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,11E-13	0,00E+00	2,37E-11	2,42E-11	3,15E-05	-6,95E-10
Déchets non dangereux éliminés kg/UF	8,95E-03	2,82E-04	2,24E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,53E-06	0,00E+00	1,93E-01	1,93E-01	2,24E-01	-5,21E-04
Déchets radioactifs éliminés kg/UF	3,38E-04	5,62E-06	1,13E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,04E-08	0,00E+00	1,36E-06	1,41E-06	3,56E-04	-1,21E-04

Flux sortants	Etape de fabrication	Etape de mise en œuvre	Etape de vie en d'utilisation							Etape de fin de vie					Total cycle de vie	D Bénéfices et charges
---------------	----------------------	------------------------	-------------------------------	--	--	--	--	--	--	---------------------	--	--	--	--	--------------------	------------------------

	Total A1-A3 Production	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l' énergie	B7 Utilisation de l' eau	C1 Déconstruction/ démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Décharge	Total C1-C4	Total A1-C4	
Composants destinés à la réutilisation kg/UF	8,01E-03	0,00E+00	2,11E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,91E-02	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage kg/UF	1,41E-03	0,00E+00	5,53E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,94E-03	0,00E+00
Matériaux destinés à la récupération d'énergie kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie Electrique fournie à l'extérieur MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	1,57E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,57E-01	0,00E+00
Energie Vapeur fournie à l'extérieur MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie gaz et process fournie à l'extérieur MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	3,07E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,07E-01	0,00E+00

Impacts environnementaux additionnels	Etape de fabrication	Etape de mise en œuvre		Etape de vie en d'utilisation							Etape de fin de vie					Total cycle de vie	D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	Total A1-A3 Production	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplaceme nt	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l' énergie	B7 Utilisation de l' eau	C1 Déconstructio n/ démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Décharge	Total C1-C4	Total A1-C4	
Emissions de particules fines Indice de maladies/UF	1,93E-08	2,08E-09	4,85E-10	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,87E-11	0,00E+00	3,52E-10	3,71E-10	2,22E-08	-8,05E-10
Rayonnements ionisants (santé humaine)* kBq de U235 eq/UF	5,42E-02	1,27E-03	2,29E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,13E-05	0,00E+00	1,86E-04	1,97E-04	5,80E-02	-2,96E-02
Ecotoxicité (eaux douces)** CTUe/UF	1,17E+01	1,13E+00	2,68E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,02E-02	0,00E+00	2,08E-01	2,18E-01	1,33E+01	-5,02E-01
Toxicité humaine, effets cancérigènes** CTUe/UF	2,64E-10	2,43E-11	6,57E-12	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,18E-13	0,00E+00	3,09E-12	3,30E-12	2,98E-10	-1,60E-11
Toxicité humaine, effets non cancérigènes** CTUh/UF	8,84E-09	1,31E-09	2,29E-10	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,18E-11	0,00E+00	6,46E-11	7,64E-11	1,05E-08	-4,08E-10

Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols**	6,19E+00	9,73E-01	6,31E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	8,73E-03	0,00E+00	1,63E-02	2,50E-02	7,25E+00	-4,67E-01
Sans dimension																		

* Exonération de responsabilité 1 : Cette catégorie d'impact concerne principalement l'impact éventuel sur la santé humaine des rayonnements ionisants à faible dose du cycle des combustibles nucléaires. Elle ne prend pas en compte les conséquences d'éventuels accidents nucléaires, d'une exposition professionnelle ou de l'élimination de déchets radioactifs dans des installations souterraines. Les rayonnements ionisants potentiels provenant du sol, du radon et de certains matériaux de construction ne sont pas non plus mesurés par cet indicateur.

** Exonération de responsabilité 2 : Les résultats de cet indicateur d'impact environnemental doivent être utilisés avec prudence car les incertitudes de ces résultats sont élevées ou car l'expérience liée à cet indicateur est limitée.

INDICATEURS d'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE REFERENCE
Agrégation des différents modules pour réaliser un « Total d'étape » ou « Total Cycle de vie »

Impacts/Flux	Etape de production	Etape de construction	Etape d'utilisation	Etape de fin de vie	Total cycle de vie	Etape Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Changement climatique - total kg CO2 eq/UF	8,25E-01	3,21E-01	0,00E+00	6,75E-03	1,15E+00	-4,89E-02
Changement climatique – combustibles fossiles kg CO2 eq/UF	9,17E-01	2,22E-01	0,00E+00	6,70E-03	1,15E+00	-4,87E-02
Changement climatique – biogénique kg CO2 eq/UF	-9,29E-02	9,85E-02	0,00E+00	2,15E-05	5,59E-03	-1,58E-04
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols kg CO2 eq/UF	7,56E-04	1,09E-03	0,00E+00	3,03E-05	1,87E-03	1,56E-06
Appauvrissement de la couche d'ozone kg CFC 11 eq/UF	5,63E-11	1,06E-12	0,00E+00	1,89E-14	5,73E-11	-2,44E-13
Acidification kg SO2 eq/UF	1,74E-03	2,95E-04	0,00E+00	3,61E-05	2,07E-03	-7,50E-05
Eutrophisation aquatique, eaux douces kg de P eq/UF	2,44E-06	1,15E-06	0,00E+00	3,27E-06	6,85E-06	-7,40E-08
Eutrophisation aquatique marine kg N eq/UF	5,12E-04	1,11E-04	0,00E+00	8,16E-06	6,31E-04	-2,58E-05
Eutrophisation terrestre mole N eq/UF	5,49E-03	1,33E-03	0,00E+00	9,04E-05	6,92E-03	-2,73E-04
Formation d'ozone photochimique	1,71E-03	2,77E-04	0,00E+00	2,54E-05	2,02E-03	-9,18E-05

kg de NMCOV eq/UF						
Epuisement des ressources abiotiques (minéraux & métaux)**	3,82E-07	1,67E-08	0,00E+00	4,61E-10	3,99E-07	-3,91E-09
kg Sb eq/UF						
Epuisement des ressources abiotiques (combustibles fossiles)**	2,33E+01	1,95E+00	0,00E+00	1,09E-01	2,54E+01	-1,58E+00
MJ/UF						
Besoin en eau**	8,56E-02	1,26E-02	0,00E+00	7,48E-04	9,90E-02	-6,35E-03
m3/UF						

UTILISATION DES RESSOURCES

Agrégation des différents modules pour réaliser un « Total d'étape » ou « Total Cycle de vie »

Impacts/Flux	Etape de production	Etape de construction	Etape d'utilisation	Etape de fin de vie	Total cycle de vie	Etape Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	1,12E+00	1,12E+00	0,00E+00	1,56E-02	2,26E+00	-2,97E-01
MJ/UF						
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières	9,67E-01	-9,67E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
MJ/UF						
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	2,09E+00	1,58E-01	0,00E+00	1,56E-02	2,26E+00	-2,97E-01

MJ/UF						
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	2,07E+01	4,60E+00	0,00E+00	6,44E+00	3,17E+01	-1,58E+00
MJ/UF						
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières	2,65E+00	-2,65E+00	0,00E+00	-6,33E+00	-6,33E+00	0,00E+00
MJ/UF						
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	2,33E+01	1,95E+00	0,00E+00	1,09E-01	2,54E+01	-1,58E+00
MJ/UF						
Utilisation de matière secondaire	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
kg/UF						
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
MJ/UF						
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
MJ/UF						
Utilisation nette d'eau douce	3,47E-03	4,71E-04	0,00E+00	2,35E-05	3,97E-03	-2,95E-04
MJ/UF						

CATEGORIE DE DECHETS

Agrégation des différents modules pour réaliser un « Total d'étape » ou « Total Cycle de vie »

Impacts/Flux	Etape de production	Etape de construction	Etape d'utilisation	Etape de fin de vie	Total cycle de vie	Etape Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Déchets dangereux éliminés kg/UF	3,09E-05	5,73E-07	0,00E+00	2,42E-11	3,15E-05	-6,95E-10
Déchets non dangereux éliminés kg/UF	8,95E-03	2,27E-02	0,00E+00	1,93E-01	2,24E-01	-5,21E-04
Déchets radioactifs éliminés kg/UF	3,38E-04	1,69E-05	0,00E+00	1,41E-06	3,56E-04	-1,21E-04

FLUX SORTANTS
Agrégation des différents modules pour réaliser un « Total d'étape » ou « Total Cycle de vie »

Impacts/Flux	Etape de production	Etape de construction	Etape d'utilisation	Etape de fin de vie	Total cycle de vie	Etape Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Composants destinés à la réutilisation kg/UF	8,01E-03	2,11E-02	0,00E+00	0,00E+00	2,91E-02	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage kg/UF	1,41E-03	5,53E-03	0,00E+00	0,00E+00	6,94E-03	0,00E+00
Matériaux destinés à la récupération d'énergie kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie Electrique fournie à l'extérieur MJ/UF	0,00E+00	1,57E-01	0,00E+00	0,00E+00	1,57E-01	0,00E+00

Energie Vapeur fournie à l'extérieur MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie gaz et process fournie à l'extérieur MJ/UF	0,00E+00	3,07E-01	0,00E+00	0,00E+00	3,07E-01	0,00E+00

INDICATEURS d'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ADDITIONNELS
Agrégation des différents modules pour réaliser un « Total d'étape » ou « Total Cycle de vie »

Impacts/Flux	Etape de production	Etape de construction	Etape d'utilisation	Etape de fin de vie	Total cycle de vie	Etape Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Emissions de particules fines Indice de maladies/UF	1,93E-08	2,57E-09	0,00E+00	3,71E-10	2,22E-08	-8,05E-10
Rayonnements ionisants (santé humaine)* kBq de U235 eq/UF	5,42E-02	3,56E-03	0,00E+00	1,97E-04	5,80E-02	-2,96E-02
Ecotoxicité (eaux douces)** CTUe/UF	1,17E+01	1,40E+00	0,00E+00	2,18E-01	1,33E+01	-5,02E-01
Toxicité humaine, effets cancérogènes** CTUe/UF	2,64E-10	3,08E-11	0,00E+00	3,30E-12	2,98E-10	-1,60E-11
Toxicité humaine, effets non cancérogènes** CTUh/UF	8,84E-09	1,54E-09	0,00E+00	7,64E-11	1,05E-08	-4,08E-10
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols** Sans dimension	6,19E+00	1,04E+00	0,00E+00	2,50E-02	7,25E+00	-4,67E-01

* Exonération de responsabilité 1 : Cette catégorie d'impact concerne principalement l'impact éventuel sur la santé humaine des rayonnements ionisants à faible dose du cycle des combustibles nucléaires. Elle ne prend pas en compte les conséquences d'éventuels accidents nucléaires, d'une exposition professionnelle ou de l'élimination de déchets radioactifs dans des installations souterraines. Les rayonnements ionisants potentiels provenant du sol, du radon et de certains matériaux de construction ne sont pas non plus mesurés par cet indicateur.

** Exonération de responsabilité 2 : Les résultats de cet indicateur d'impact environnemental doivent être utilisés avec prudence car les incertitudes de ces résultats sont élevées ou car l'expérience liée à cet indicateur est limitée.

Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant l'étape d'utilisation

Air intérieur

Produit non concerné, car destiné à des applications extérieures.

Sol et eau

Relargage dans le sol

Aucun essai n'a été réalisé.

Relargage dans l'eau

Aucun essai n'a été réalisé.

Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment

L'isolation thermique permet d'économiser de l'énergie, de protéger le bâtiment contre les dommages et de garantir un climat ambiant plus sain. Pour y arriver de façon sûre, efficace et durable, le matériau d'isolation thermique doit être protégé des deux côtés : à l'intérieur par la couche d'étanchéité à l'air et de gestion de la vapeur d'eau et à l'extérieur par la couche d'étanchéité au vent. Les écrans et les méthodes d'assemblage de pro clima sont utilisées pour créer cette étanchéité intérieure et extérieure. Les réglementations applicables et les résultats des tests sont indiqués ci-dessus dans les caractéristiques du produit.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment

Les produits couverts par ce document ne revendiquent aucune performance acoustique.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment

Les produits couverts par ce document ne revendiquent aucune performance visuelle.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment

Les produits couverts par ce document ne revendiquent aucune performance olfactive.

Références

NF EN 1109 – juillet 2013, Feuilles souples d'étanchéité - Feuilles d'étanchéité de toiture bitumineuses - Détermination de la souplesse à basse température

NF EN 1296 – avril 2001, Feuilles souples d'étanchéité - Feuilles d'étanchéité de toiture bitumeuses, plastiques et élastomères - Méthode de vieillissement artificiel par exposition de longue durée à température élevée

NF EN 1297 – janvier 2005, Feuilles souples d'étanchéité - Feuilles d'étanchéité de toiture bitumeuses, plastiques et élastomères - Méthode de vieillissement artificiel par exposition combinée de longue durée aux rayonnements UV, à la température élevée et à l'eau <https://dx.doi.org/10.31030/9185565>

NF EN 13501-1 – décembre 2018, Classement au feu des produits et éléments de construction - Partie 1 : classement à partir des données d'essais de réaction au feu

NF EN 13583 – octobre 2012, Feuilles souples d'étanchéité - Feuilles bitumineuses, plastiques et élastomériques d'étanchéité de toiture - Détermination de la résistance à l'impact de la grêle

NF EN 13859-1 – juillet 2014, Feuilles souples d'étanchéité - Définitions et caractéristiques des écrans souples - Partie 1 : écrans souples de sous-toiture pour couverture en petits éléments discontinus

NF EN 13859-2 - juillet 2014, Feuilles souples d'étanchéité - Définitions et caractéristiques des écrans souples - Partie 2 : écrans souples pour murs extérieurs

NF EN 1849-2 – juillet 2019, Feuilles souples d'étanchéité - Détermination de l'épaisseur et de la masse surfacique - Partie 2 : feuilles d'étanchéité de toiture plastiques et élastomères

NF EN 1928 - juillet 2000, Feuilles souples d'étanchéité - Feuilles d'étanchéité de toiture bitumineuses, plastiques et élastomères - Détermination de l'étanchéité à l'eau

NF EN ISO 12572 – octobre 2016, Performance hygrothermique des matériaux et produits pour le bâtiment - Détermination des propriétés de transmission de la vapeur d'eau - Méthode de la coupelle (ISO 12572:2016)

NF EN ISO 811 mai 2018, Textiles -Détermination de la résistance à la pénétration de l'eau - Essai sous pression hydrostatique (ISO 811:2018)

Conditions pour les essais et la classification de la résistance à la grêle des éléments de construction, Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), 2018.

ELYS (2024). INIES, ELYS Conseil, 2024. Guide to best practices and establishment of default values for the end of life of packaging in FDES. Version 1.1 – October 2025.